

Réunion du 22 février 2018

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 33
dont un suppléant
Nombre de pouvoirs : 8

Date de convocation : 14 février 2018

Date de publication au RAA :
2 MAR. 2018

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

N° 13.2

Objet : Rapport d'orientations
budgétaires : budget annexe de l'eau

L'an deux mille dix huit, le vingt deux février à dix huit heures quinze, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Longwy s'est réuni en séance ordinaire à l'P.H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mmes Benedetti (suppléante de M. Paluszkiwicz), Bertin, Colin, Etienne, Fosty, Inial, Leclerc, Pala (à compter du point n°2), Sohyer, Tozzo (jusqu'au point n°12)
MM Acati, Agostini, Aries, Begaglia, Bourguignon, Bouzad, Brier, Claeys, Danloy, Didelot, Fizaine, Fournel (à compter du point n°6), Giardi, Herbays (jusqu'au point n°12), Hochstrasser, Huard, Jacque (à compter du point n°3 et jusqu'au point n°12), Jacquet, Lot, Marini, Marteau, Piermantier, Pluvinet, Raulat, Raullet (jusqu'au point n°12), Righi, Rousseau (à compter du point n°2)

Excusés :

M. Pignot donne pouvoir à M. Marteau
M. Karra donne pouvoir à M. Huard
Mme Invernizzi donne pouvoir à M. Ariès
Mme Bessich donne pouvoir à M. Lot
M. De Caril donne pouvoir à M. Marini
M. Duriez donne pouvoir à Mme Sohyer
M. Herbays donne pouvoir à M. Bourguignon à compter du point n°13
Mme Tozzo donne pouvoir à M. Didelot (à compter du point n°13)
Mme Felkar donne pouvoir à M. Jacque (à compter du point n°3 jusqu'au point n°12)

Absent

M. Allier
M. Basso
M. Blanguerin
M. Zolfo

M. Giardi est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Dans le cadre des mesures de transparence financière améliorées par la loi NOTRE, le Président doit présenter au conseil communautaire, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette, et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs.

Le rapport d'orientations budgétaires, servant de base au DOB est joint aux présentes.

Par conséquent,

Vu les articles L2312-1, L 5211-36, D 2312-3 et D 5211-18-1 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport d'orientations budgétaires

Après avis favorable de la commission "finances, affaires administratives, compétences, projet de territoire, partenariat avec les communes, ruralité"

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

ID : 054-245400262-20180222-20180222D13_2-DE

- **PREND ACTE** de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire sur le
en avoir débattu

- **AUTORISE** le Président à accomplir les mesures de publicité et d'information suivantes :

- Transmission du rapport au Préfet de département et aux communes membres de la communauté d'agglomération dans les 15 jours de la présente délibération
- Mise à disposition du rapport au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres dans les 15 jours de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. Le public sera avisé de cette mise à disposition par un avis sur le site internet de la communauté d'agglomération et un affichage au siège de l'EPCI
- Mise en ligne du rapport sur le site Internet de l'EPCI dans le mois suivant la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an
suscits

Le Président

C. ARIES



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE METZ
Metz - Moselle

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LONGWY**C O N S E I L****Jeudi 22 FEVRIER 2018****Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2017 – Budget annexe de l'eau.-**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité et de discuter des orientations budgétaires, des priorités et de la stratégie financière à retenir pour le Budget Primitif. Le Rapport d'Orientation Budgétaire prend en compte :

- ↳ le Compte Administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2017 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement
- ↳ la délimitation du futur programme d'investissement ainsi que les marges nécessaires à son financement.

Le présent rapport budgétaire expose la traduction de ces orientations au regard de :

- l'analyse des grands équilibres budgétaires
- l'endettement
- la section de fonctionnement
- la section d'investissement

>
 >
 >
 >

I) L'ANALYSE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2017

Le Budget «annexe de l'eau» a été marqué au cours de l'exercice 2017 par des ventes d'eau importantes et exceptionnelles. Le montant prévisionnel au budget primitif s'élevait à 1 101 312€ pour un montant réellement constaté de 1 548 722,83€.

Dans le même temps, les charges dues au délégataire pour la gestion de notre usine de production d'eau ont évolué également pour un montant sur l'exercice de 513 242,51€.

Le reste de l'équilibre de la section de fonctionnement est conforme à nos prévisions à l'exception de la charge exceptionnelle de 96 248€ au titre de la régularisation de la TVA. De fait la section de fonctionnement présente un résultat d'exercice excédentaire de 391 166,61€ et un résultat de clôture de 461 979,51€ après intégration du résultat antérieur reporté.

En section d'investissement, les amortissements ont été constatés pour un montant de 318.053,94€. Côté dépenses, 120 572,13€ d'investissement ont été réalisés auxquels s'ajoute 52 415€ dont les travaux nous seront facturés sur le début d'exercice 2018. La section d'investissement présente en conséquence un résultat excédentaire de 10 075,05€ pour un résultat de clôture de 263 939,21€.

2017 est une année plus que satisfaisante y compris sur les travaux réalisés. Cela permet d'offrir une visibilité sur les prochaines années, au moins jusque 2020, date de la prise de compétence « eau » sur l'ensemble du territoire.

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2018**Les dépenses de fonctionnement 2018**

La répartition des dépenses pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

Les charges à caractère général (+4,53% par rapport au réalisé 2017) sont dans la continuité de l'exercice 2017. Elles progressent globalement d'environ 36 000€ en raison de l'augmentation de la de sous-traitance générale dont la facturation de la fin d'exercice n'a pu être opérée en raison de l'application du nouveau marché. Cependant à compter de 2018 nous n'avons plus à supporter de charges de remboursement d'assainissement qui se sont élevées encore à 108.376,59€ en 2017.

Les charges de personnels sont peu ou prou proche du réalisé 2017.

Les dotations aux amortissements sont budgétées pour un montant identique à l'exercice 2017.

Globalement la section de fonctionnement pourrait s'équilibrer à 1.595.384,05€.

Les recettes de fonctionnement 2018

Compte tenu du caractère exceptionnel des ventes d'eau constatées en 2017, Le montant des recettes est ramené à un niveau plus conforme à ce que nous constatons au cours des dernières années.

Chapitre	Libellé	Crédits 2017		
70111	ventes d'eau usagers domestique	450 987,50 €	530 058,57 €	450 987,50
70118	Autres ventes d'eau	646 733,72 €	974 609,30 €	548 000,00
701241	redevance pour pollution	24 370,09 €	29 965,60 €	24 370,09
70128	Autres taxes et redevance			
70511	redevance d'assainissement collectif	110 000,00 €	0,00 €	
706121	redevance pour modernisation des reseaux	15 220,69 €	14 089,36 €	15 220,69
70	Ventes de produits	1 247 312,00 €	1 548 722,83 €	1 038 578,28 €

Les autres recettes sont l'amortissement des subventions perçues 105.686,26€ et bien évidemment l'excédent antérieur reporté pour 431.119,51€ pour un total de la section de 1.595.384,05€

III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2018

Les dépenses d'investissement 2018

La section investissement laisse apparaître une hausse significative qui trouve principalement son origine dans l'excédent de recettes ce qui nous permet de disposer d'une réserve de 394.457,24€. Il est programmé pour plus de 324.000€ de travaux encore cette année. Le remboursement d'emprunt s'élève à 82 874€ et 105 688€ pour l'amortissement des subventions.

Les dépenses nouvelles concernent des travaux à l'usine de traitement de Cosnes-et-Romain et portant sur le renouvellement de la conduite entre poste A et B, le remplacement d'une vanne antibélier principal de l'Usine, le remplacement de robinet vanne pneumatique, la sécurisation de l'installation d'ozonage en fin la sécurisation de l'usine par la mise en place de compresseur. 15 000€ pour faire face aux fuites et entretien des pompes sur le réseau auquel s'ajoute 22 000€ pour le renouvellement du système de télégestion. 10 000€ seront consacrés pour la pose d'un analyseur de chlore avec alarme à la station de l'école de plein air. 25 000€ sont nécessaires à la reprise du génie civil de la cheminée d'équilibre de Tellancourt. Les grosses pannes auxquelles nous sommes confrontés chaque année nous imposent d'ouvrir des crédits à hauteur de 33 000€. 20 475€ seront consacrés à une étude permettant d'envisager le remplacement des vannes DN400 et 600 sur le réseau.

La défense incendie nécessite un minimum de 7 500€. La protection des captages de Moulaine nécessitent un budget de 15 500€ repartit entre la phase communication et la phase travaux. Protection des sites de captage pour 35 000€ pour les réparations majeures sur pompes, compresseurs, 15 000€ pour le service de distribution, enfin 98 210€ pour les travaux sur la station de Moulaine.

Les recettes d'investissement 2018

Du côté des recettes, la couverture des besoins de financement est largement assurée par l'excédent reporté pour 263.938,21€ et par les amortissements pour 313.353,94.

IV) EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT EN 2017

L'endettement réalisé pour ce Budget annexe était limité jusqu'alors à un emprunt de 876 000 € contracté en 2004 auprès de la Société Générale et dont le terme est 2019.

L'amortissement de capital s'élève à 58 400 € et qui se termine en 2019.

L'emprunt de 400.000€ contracté en 2016 présente un capital restant dû de 394.024,60€ pour une annuité de 24.474,59€.

V) PROSPECTIVE

La compétence « alimentation en eau potable » en 2020

C'est une nouvelle compétence due à la loi NOTRe. Afin d'en anticiper les conséquences, une étude pour élaborer un schéma directeur de l'eau a été lancée, l'objectif étant d'optimiser les différentes ressources de façon à se passer du pompage sur l'Othain à Montmédy, coûteuse en fonctionnement.

CONCLUSION

L'exercice 2017 marqué par des ventes d'eau importantes permet non seulement de générer une capacité d'autofinancement plus en rapport avec nos besoins et de pouvoir envisager les investissements à venir sereinement.